

BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

La loi précise que l'entreprise reste libre de verser sa taxe d'apprentissage avant le 31 mai 2022.

Le **Lycée Paul ELUARD** - 36 avenue Youri Gagarine – 87200 SAINT JUNIEN est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des 13% des dépenses libératoires effectuées par l'employeur (ancien hors quota)

VOTRE STRUCTURE

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Téléphone : Mail :

N° SIRET :

VOTRE VERSEMENT

Vous devez effectuer votre versement directement au **Lycée Paul ELUARD**

Nom de l'organisme :

Référent au sein de votre entreprise :

Téléphone : Mail :

Montant du versement en euros :

Date : Signature :

*Pour nous permettre de suivre votre contribution, merci de bien vouloir retourner ce bordereau complété par mail à **Mme Nathalie REYNAUD** : intendance.eluard@ac-limoges.fr*

*Ou nous contacter par téléphone au **05 55 02 21 61** pour toute demande.*

(Une attestation sera délivrée à l'issue du versement)